Commission du conseil municipal sur les finances, les services administratifs et le capital humain

Recommandations adoptées en assemblée publique le mardi 10 juin 2007

CONSIDÉRANT la charge de travail que représente la vérification des sociétés paramunicipales, en particulier l'Office municipal d'habitation (OMHM);

CONSIDÉRANT que moins de 10 % du budget de l'OMHM provient de la Ville :

R-1

LA COMMISSION RECOMMANDE à la Ville de Montréal de s'adresser au gouvernement du Québec afin que soit modifiée la Loi des cités et villes, article 107.7 concernant les personnes morales à vérifier, pour faire en sorte que la vérification des comptes et affaires de l'OMHM soit confiée à un vérificateur externe.

CONSIDÉRANT l'importance accordée à la prévention dans le schéma de couverture de risques et des observations du vérificateur général en la matière :

R-2

LA COMMISSION RECOMMANDE que la Direction générale confie au Service de la sécurité incendie le mandat d'élaborer et de déposer, auprès de la commission de la sécurité publique (CSP), un plan d'intervention cible en matière d'inspections préventives, en fonction d'une évaluation des risques pour l'ensemble du territoire de l'agglomération.

CONSIDÉRANT que la politique de sécurité civile de l'agglomération de Montréal préconise une approche systématique à la prévention et à la gestion des sinistres de manière à en prévenir les effets :

R -3

LA COMMISSION RECOMMANDE que la Direction générale mandate le Service de la sécurité incendie pour établir un échéancier prévisionnel des principales étapes devant conduire à la réalisation du futur schéma de sécurité civile de l'agglomération de Montréal auprès de la commission de la sécurité publique (CSP).

CONSIDÉRANT que le maintien en poste de ressources humaines qualifiées et en nombre suffisant représentent un enjeu stratégique pour la Ville de Montréal :

R -4

LA COMMISSION RECOMMANDE que la Direction générale mandate le Service du capital humain afin d'élaborer un plan de main d'œuvre pour l'ensemble de la ville et de développer les stratégies requises pour contrer la pénurie de main-d'œuvre et la rareté des compétences dans les secteurs les plus vulnérables.

CONSIDÉRANT les objectifs visés et les ressources importantes investies dans e-cité/311 et le système de gestion des demandes des clients (GDC) :

R-5

LA COMMISSION RECOMMANDE que la Direction générale évalue la performance ainsi que la satisfaction de la clientèle tant au niveau de e-cité/311 que du GDC;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le vérificateur général concernant les heures supplémentaires au Service incendie de Montréal (SIM) :

R-6

LA COMMISSION RECOMMANDE au SIM, dans le cadre de ses travaux avec la commission de la sécurité publique (CSP) et en collaboration avec le Service du capital humain, de tenir compte de la recommandation du vérificateur général, en vue de réduire de façon significative les heures supplémentaires dans la présente négociation du contrat de travail.